

RÈGLEMENTS VISITEURS DU CAMPING POINTE-AUX-OIES

1. COUVRE-FEU : À partir de **23h00 jusqu'à 7h00**. Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 20h30. La salle communautaire ferme au couvre-feu. Le terrain de jeux ferme à 20h30. Les vélos/planches à roulettes sont interdits à partir de 20h30.

2. VITESSE MAXIMALE : 10 Km/h en tout temps. Le Camping est **sous caméra de surveillance**.

3. VISITEURS : Les visiteurs doivent payer à la réception avant d'accéder au site, des cartes-cadeaux sont disponibles. Ils doivent laisser leur véhicule dans le **stationnement des visiteurs** à l'extérieur du terrain et quitter avant 23h00.

4. ACCÈS ET BARRIÈRES : La barrière d'entrée est toujours fermée. **Passage d'un véhicule à la fois.** Lors de votre arrivée, le camping vous fournira une carte d'accès pour votre séjour et vous devrez l'avoir en votre possession en tout temps (24h/24h).

5. INSTALLATION SUR VOTRE SITE : Seulement les voitures des locataires sont permises (**2 maximum**) Stationnement interdit dans les rues, sur les espaces verts ou sur tout autre site que celui réservé à votre nom. Dû aux forts vents et orages, il est fortement suggéré de fermer votre auvent la nuit et pendant votre absence. **Aucun lavage de véhicule récréatif ou voiture n'est autorisé.** Il est interdit de jeter dans les égouts : couches, tampons, serviettes hygiéniques, serviettes humides jetables ou autres objets pouvant obstruer les égouts. **Le beigne d'éanchéité ou le coude sont obligatoires** pour se raccorder au réseau d'égouts. Les régulateurs de pression d'eau sont recommandés.

6. PISCINE : Les heures d'ouverture sont déterminées par la Ville de Montmagny et elle est sous sa juridiction.

7. L'EAU : Elle provient de la Ville. Vérifiez à l'accueil pour les interdictions ou limitations.

8. ANIMAUX : Ne jamais laisser votre animal seul. Ils doivent être constamment **en laisse**. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les excréments au fur et à mesure et les **jeter à la poubelle, Non dans les cuves à feu**. Ils sont également responsables de leurs comportements (**aboiments**). Si votre animal jappe ou dérange le voisinage vous aurez un avertissement téléphonique. Lors du deuxième avertissement **une amende de 100\$ vous sera chargée sur votre carte de crédit**. Lors du troisième avertissement, vous serez exclus du Camping sans remboursement. Garder votre animal à l'intérieur durant le couvre-feu. Un tarif de 5.00\$ est applicable à l'arrivée. **Si vous n'enregistrez pas votre animal lors de votre arrivée vous aurez également une amende de 100\$.**

DANS LES PRÊTS À CAMPER : INTERDICTION D'ANIMAUX.

9. DÉCHETS ET RECYCLAGE : Les déchets devront être déposés dans des sacs, dans les conteneurs près de l'accueil ou dans les poubelles à tri et **non dans les cuves à feu**.

10. FEUX : Les feux sont permis (selon les directives de la Ville de Montmagny) seulement dans les cuves placées aux endroits prévus et ne doivent être déplacés pour ne pas endommager le terrain. Ils doivent être faits à minimum 10 pieds du voisin. Faites attention aux grands vents! Vous êtes responsables des bris que votre feu peut causer. Les feux devront être très bas au couvre-feu. Il est interdit d'utiliser de l'activant (essence ou huile) pour le feu. **Utiliser du bois sec seulement.**

11. TABLES : Interdiction d'équipements au propane sur les tables de plastique. **Demandez une table en bois.**

12. CIRCULATION : Une fois installé sur votre site il est défendu de circuler à l'intérieur du camping avec votre véhicule. Les déplacements doivent se faire à pied ou à vélo. Cela comprend la motocyclette (port du casque et permis valide). Aucune voiturette de golf n'est permise pour les voyageurs et visiteurs.

13. AUTRES INTERDICTIONS : Les cordes à linge, génératrice, fumeur à poisson, les armes à feu, carabines à plomb, flèches, pétards et feux d'artifices sont défendus. La consommation, possession et trafic de drogues ainsi que tout comportement insolent, indiscret, agressif, menaçant et tout propos injurieux ou grossier, seront considérés comme des violations aux règlements et passibles d'expulsion sans remboursement. Défense de creuser, d'endommager les arbres, les tables à pique-nique, le terrain, les bâtiments ou autres. L'utilisation d'appareil de type drone est interdit sur le territoire du camping.

14. WIFI: Premier accès gratuit et pour un appareil seulement Le service WI-FI n'est pas garanti dû à la demande, la température et aux heures de pointe.

15. RESPONSABILITÉ : Le Camping Pointe-aux-oies n'assume aucune responsabilité civile : chutes, accidents, bris, feux, vol, panne d'électricité totale ou partielle, catastrophes naturelles ou autres etc. Le campeur devra voir à ce que ses biens soient assurés contre tous risques. Ceci s'applique aux locataires et à leurs visiteurs.

LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT EST PASSIBLE D'UNE EXPULSION DÉFINITIVE ET SANS REMBOURSEMENT

ARRIVÉE : Pas avant 13h00, **PRÊT-À-CAMPER 14h00 DÉPART: Au plus tard 12h00.** **Aucun départ tardif n'est accepté.** Si votre terrain n'est pas libéré à midi, vous serez facturé une nuit supplémentaire et vous devrez quitter.

Le paiement demandé à la réservation est de 50%. Le prix inclut 2 adultes et enfant d'âge mineur. Frais applicables pour personnes additionnelles et visiteurs. **Réservation avec prix MENSUEL :** Une avance de 100\$/mois sera demandée et payable à la réservation et celle-ci est **non remboursable et non transférable**.

Politique d'annulation : **Si 8 jours et plus** avant la date d'arrivée 20,00\$ seront retenus pour frais d'administration OU le séjour peut être reporté **UNE SEULE FOIS** sans pénalité et **DANS LA MÊME SAISON.** **Si 7 jours et moins** avant la date d'arrivée, **aucun remboursement et aucun report pour départ hâtif également.** Vous avez un délai de 24 heures après la date d'arrivée prévue (13h) pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé **sans remboursement**. Camping Pointe-aux-oies se réserve le droit de relouer un site libre et de modifier ses règlements sans préavis.